

# EHPAD ou résidence services ?

Je reçois souvent des questions sur ce sujet par les lecteurs des « Échos des retraités ». Voici des réponses indirectes.

Une enquête approfondie vient d'être réalisée sur un échantillon de 1.350 EHPAD, parmi les 7.500 existant sur la France entière, auxquels s'ajoutent les 2.000 foyers logements.

La France compte 16,5 millions de retraités, 900.000 résidents vivent dans ces établissements. La moyenne d'âge à l'entrée est repoussée chaque année, elle est de 85 ans environ, hommes et femmes. L'APA est versée à 1.250.000 retraités, dont 600.000 en maison de retraite.

## Les conditions

L'entrée en maison de retraite est une décision que la personne concernée prend pour des raisons de santé, d'isolement, d'insécurité, mais c'est toujours une décision prise le cœur lourd. Quitter la demeure, qui évoque tant de souvenirs durant une grande partie de notre vie, nécessite une période de réflexion, mais surtout la volonté d'accepter ce changement qui nous est imposé par le poids des années.

## Descriptif des divers EHPA ou EHPAD

Les maisons de retraite non-médicalisées sont rares (EHPA). La plupart des maisons de retraite sont médicalisées (EHPAD) pour personnes âgées dépendantes. Ces homologations ont contribué à l'augmentation du coût d'hébergement payé par le résident. Ces établissements accueillent les personnes qui ont besoin d'aide, souvent dès leur entrée, pour effectuer au moins un des actes de la vie quotidienne, se lever, se laver, se vêtir, se nourrir, et demandent des attentions particulières journalières. Les EHPAD peuvent avoir un statut public ou associatif. Souvent gérés par un centre communal d'action sociale (CCAS) ou par un hôpital, ils représentent 75 % des chambres proposées. Les établissements privés commerciaux représentent les 25 % restant, au prix de journée supérieur.

## Délais d'attente pour y entrer

Il est préférable de réserver une place, selon les cantons, avant d'en avoir vraiment besoin. Cette démarche ne veut pas dire que l'on doit obligatoirement entrer dès la 1ère disponibilité, il est possible de repousser l'offre si l'état de santé permet de rester chez soi. Il est aussi possible d'opter pour un séjour temporaire.

## Les tarifs d'hébergement

Une prise de rendez-vous est nécessaire pour visiter les lieux, comparer le confort, les prix, la qualité du service offert aux résidents, la surface des chambres, les espaces collectifs, etc. L'établissement vous remettra le règlement d'engagement des services offerts aux résidents. Vous connaîtrez ainsi les services courants compris dans le prix d'hébergement, et ceux facultatifs, payants, proposés dans certains établissements. La fourchette des prix est très large, selon si l'EHPAD est en ville ou en milieu rural. La plupart des prix varient de 1.600 à 3.000 euros mensuels. Prenez des renseignements dans divers établissements pour comparer. Le prix d'hébergement est variable selon l'amortissement foncier nécessaire afin que l'établissement soit aux normes de sécurité. Malheureusement, les tarifs sont au-dessus des pensions de la plupart des retraités. La perte d'autonomie est financée par l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) versée par le conseil départemental. Un forfait journalier est calculé sur la plus faible perte d'autonomie (Gir-6), qui reste à charge de chaque résident obligatoirement dans tous les EHPAD. Les consultations et les soins sont financés par l'assurance maladie, sauf la part qui reste à charge de la complémentaire santé.

## Les foyers logements ou les résidences services

Si votre état de santé vous permet de vous occuper de l'entretien de votre maison, faire votre toilette, préparer votre cuisine, etc., mais que ces travaux commencent à vous peiner ou que vous ne vous trouvez plus en sécurité, que vous êtes isolé, et que vous vous ennuyez, une autre possibilité vous est offerte : de nombreux petits appartements sont proposés à la location ou bien à l'achat.

Les foyers logements ou les résidences seniors avec services proposés sont une autre alternative. Ces logements qui sont relancés depuis la loi de 2014 « *Adaptation de la société au vieillissement* » sont d'un coût de loyer moins onéreux, environ 500 à 700 euros, selon les résidences, et selon les services qui sont ou non compris. On peut y faire sa cuisine si on le souhaite. Un gardien est présent jour et nuit. Certains services sont facultatifs et proposés à la carte. Les résidents ont un statut de locataire, avec plus de liberté de mouvements et d'indépendance, mais ils se trouvent moins isolés et plus sécurisés qu'à la maison.

Autre information : la commission sociale du RSI accorde des subventions ou des prêts sans intérêts aux établissements qui se rénovent, ou des constructions nouvelles, sous condition de réservation de quelques lits aux retraités assurés au RSI, bien entendu selon les disponibilités. Vous pouvez vous renseigner, pour savoir si des places sont libres dans votre secteur, auprès de la commission sociale de chaque RSI régional.



EHPAD, foyers logements ou résidences seniors permettent à chacun de trouver une solution de logement quand il n'est plus possible de rester à la maison, mais les tarifs ne sont pas toujours accessibles. Il faut bien les comparer